



Mon père veut me reconnaître au bout de 16 ans mais je ne suis pas d accord

Par **Sarah 62700**, le **19/11/2019** à **22:22**

Bonjour depuis petite j ai vécu avec mon beau père que je croyais mon pere jusqu'à ce qu on me dise la vérité l Année dernière j ai eu 16 cette année , ensuite ma mère c est séparée de mon beau beau-père et retourner avec mon père l année dernière je vis avec eux et mes sœurs, mes frères sont rester avec mon beau-père que je considère comme le vrai

Aujourd'hui mon père biologique a dit quil allait aller à la mairie pour me reconnaître et avoir tout les droits sur moi je ne veux absolument pas

Est-ce quil a le droit ?

Exercera t il le droit parentale lorsque que ce n es pas lui qui m as élever ?

Est-ce que je peux empêcher cela ?

S'il vous plaît aider moi je ne veux pas quil me reconnaisse

Par **youris**, le **20/11/2019** à **09:41**

bonjour,

réponse à confirmer:

- si vous n'avez aucune paternité d'établi, cette homme peut vous reconnaître.

mais il n'aura pas l'autorité parentale puisque c'est une renaissance tardive et vous pouvez exiger de conserver votre nom de famille actuel.

salutations